
Visioconférence à destination des actionnaires
et des investisseurs individuels le **mercredi 9 octobre 2024**
à 18h00 dans le cadre de l'émission obligataire avec versement
d'un coupon annuel en numéraire de 10,0% sur 5 ans

Plouzané, le 2 octobre 2024 – 14h00 – **Cabasse (Euronext Growth® Paris – FR001400DIY6 – ALCAB)**, société française d'audio haute-fidélité de luxe, informe de la tenue d'une visioconférence ouverte à ses actionnaires et à tous les investisseurs individuels, dans le cadre de l'émission d'obligations convertibles d'un montant de 3 M€ à un taux de 10,0% par an sur 5 ans ([lire le communiqué de presse du 30 septembre 2024](#)).

La visioconférence se déroulera le :

Mercredi 9 octobre 2024 à 18h00

À l'occasion de cette visioconférence, **Alain Molinié, Président-Directeur général de Cabasse**, et **Frédéric Pont, Directeur général délégué en charge des Finances**, présenteront les faits marquants récents de la Société ainsi que les principales modalités de cette émission d'obligations convertibles.

Un temps sera également dédié aux questions des actionnaires de Cabasse et des investisseurs individuels. Les actionnaires et investisseurs individuels peuvent adresser leurs questions en amont de la visioconférence par mail à cabasse@actus.fr.

INSCRIPTION

Pour vous inscrire ou vous connecter à cette visioconférence, merci de cliquer sur le lien ci-dessous :

[**Lien d'inscription à la visioconférence du mercredi 9 octobre 2024 - 18h00**](#)

Retrouvez toutes les informations et la documentation relatives à l'émission d'obligations convertibles sur [**Obligations2029.Cabasse-bourse.com**](https://Obligations2029.Cabasse-bourse.com)

À PROPOS DE CABASSE

Créé par Georges Cabasse en 1950, Cabasse est un spécialiste français de l'acoustique qui conçoit et commercialise des solutions audio haute-fidélité (enceintes connectées et passives, amplificateurs, etc.) destinées aux passionnés de musique. Équipées des fameux haut-parleurs coaxiaux, ces solutions audio de luxe permettent une restitution du son et de la musique sans égal.

Aboutissement de plus de 70 années d'innovation et d'ingénierie acoustique, Cabasse a lancé depuis 2018 la gamme THE PEARL, véritable collection d'enceintes actives connectées haute-résolution la plus complète du marché mondial du *Luxury Home Audio*.

Cabasse est détenu à 38,85% par VEOM Group (Euronext Growth - FR0013530102 - ALCG), groupe européen leader de l'univers de la Smart Home (maison intelligente), pionnier du multi-room et des technologies de streaming.

Les actions Cabasse sont cotées sur Euronext Growth® à Paris sous le code ISIN FR001400DIY6 et le code mnémorique ALCAB.

Plus d'informations sur Cabasse.com.

CABASSE

Alain Molinié
Président-Directeur général

ACTUS

Relations investisseurs
Mathieu Omnes
Tél. : + 33 (0)1 53 67 36 92
momnes@actus.fr

ACTUS

Relations presse
Amaury Dugast
Tél. : + 33 (0)1 53 67 36 74
adugast@actus.fr

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) n° 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Aucun contrat, engagement ou décision d'investissement ne peut se fonder ou s'appuyer sur le présent communiqué.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières de la Société ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S.

Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement.

Les valeurs mobilières de la Société seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act.

La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique. Le présent communiqué ne peut être distribué ou diffusé par un intermédiaire ou tout autre personne aux États-Unis d'Amérique.

Au Royaume-Uni, le présent communiqué est destiné uniquement aux (i) professionnels en matière d'investissement au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordonnance ») ou (ii) aux personnes répondant à la définition de l'Article 49(2) (a) à (d) de l'Ordonnance (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) ou (iii) aux personnes pour lesquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou la cession de valeurs mobilières peut être légalement communiquée (toutes ces personnes étant dénommées ensemble les « Personnes Habilitées »). Le présent communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué (y compris toute copie qui pourrait en être faite) ne doit pas être diffusé, transmis ou introduit aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon, ni être distribué ou redistribué à un résident de ces pays. La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation et de restrictions spécifiques. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent prendre connaissance de cette réglementation et de ces restrictions et les respecter. Le non-respect de cette réglementation et de ces restrictions peut constituer une violation des réglementations applicables en matière de titres financiers.